



LISSIEU Liaison A6/A89 : l'Adel mobilisée pour le respect des engagements APRR

Aménagements. La promulgation de la Déclaration d'utilité publique a été publiée au journal officiel. L'Association de l'environnement pour Lissieu (Adel), mobilisée pour défendre les intérêts des habitants de la commune, a organisé une réunion avec les représentants de l'APRR, concessionnaire chargé de l'aménagement.

L'Association de l'environnement pour Lissieu (Adel), qui s'est toujours opposée à la réalisation de la liaison sud reliant l'A6 à l'A89, ne va pas baisser les bras. Même après l'annonce de la validation de la Déclaration d'utilité publique (Dup) par le Conseil d'État, et sa publication au Journal officiel.

Des assurances quant à la circulation des engins de travaux sur les chemins communaux

« Le concessionnaire a en sa possession tous les éléments pour débiter les travaux et réaliser les expropriations et, même s'il pourrait exister un éventuel recours souligné par Max Vincent, maire de Limonest, notre combat aujourd'hui va être de défendre les intérêts des habitants, faire en sorte qu'il n'y ait pas de dérive,

et vérifier que les engagements soient respectés » confie Armand Weingertner, président.

« Nous avons rencontré cette semaine les représentants d'APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône), qui sont chargés de cette réalisation. Dans cette période de recours jusqu'au 3 juin, les futurs plans ne peuvent pas être entérinés, mais nous avons pu avoir quelques précisions après visites sur le terrain. Le constructeur devra respecter les emprises au sol pour effectuer les travaux (dont les préconisations auront été définies dans le cahier des charges), et les véhicules et engins tout terrain ne pourront circuler dans les chemins communaux. D'autre part, les normes acoustiques devront être respectées pour les vingt années à venir mais, APRR nous a précisé que dans

le sens sud/nord, l'impact ne serait que de 3 % en plus. »

Le pont du chemin du Vieux-Bourg maintenu et aménagé

« Le pont du chemin du Vieux-Bourg, qui mène à Limonest, sera maintenu et réaménagé, mais les travaux de bretelles vont entraîner sa neutralisation pendant quatre mois, début 2016. Un itinéraire de délestage sera mis en place pendant les travaux. Enfin, un bassin de rétention d'une hauteur de 4 m et d'une profondeur de 25 m va être aménagé chemin de la Cotonnière. La terre récupérée permettra de réaliser le merlon antibruit qui sera réalisé face au hameau du Bois-Dieu », a-t-il rajouté.

L'Adel est mobilisée pour suivre les futurs travaux et faire apporter, si besoin, les corrections nécessaires. ■



■ Armand Weingertner (à droite), et son équipe, sont motivés pour défendre les intérêts des Lissillois. Photo Andre Dauvergne



■ Le pont du chemin du Vieux-Bourg pour l'accès à Limonest sera neutralisé pendant quatre mois au 1^{er} semestre 2016. Photo Andre Dauvergne